

Le ministère de la Culture accorde une aide d'urgence aux écoles supérieures d'art territoriales

Ces établissements, qui avaient alerté à plusieurs reprises sur leurs difficultés financières, vont recevoir 2 millions d'euros supplémentaires de l'État.

[Alexandre Crochet](#)

28 mars 2023



Vue du site occupé de Poitiers de l'École européenne supérieure de l'image (EESI) Angoulême-Poitiers. [Photo : D.R.](#)

Le ministère de la Culture a annoncé ce 28 mars 2023 une aide d'urgence accordée aux écoles supérieures d'art territoriales. Ce sont 2 millions d'euros supplémentaires qui vont être débloqués, « [soit une augmentation significative de 14 % de la dotation globale de ces établissements](#) », précise le ministère.

La Rue de Valois « [va engager sans délai un dialogue avec les collectivités territoriales afin de répartir efficacement cet effort financier en lien avec les autres financeurs publics, en accordant une attention particulière aux établissements où l'effort public par étudiant est le moins élevé](#) », précise le communiqué. Et d'annoncer une intensification de la concertation entre les ministères de la Culture et de l'Éducation, les fédérations d'élus et l'association nationale des écoles d'art (ANdÉA). Celle-ci [avait tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises en 2022](#) et en 2023. Le 2 mars 2023, elle avait ainsi alerté sur la situation déséquilibrée des 35 établissements territoriaux d'enseignement d'art

et de design devenus depuis 2010 des EPCC (Établissements publics de coopération culturelle) par rapport aux 10 écoles nationales supérieures. « *Aucun dispositif de compensation n'existe pour financer l'exonération des droits d'inscription des étudiant (es) boursier (es) de nos établissements. Cet automne 2022, le gouvernement a même retiré l'amendement adopté par l'Assemblée nationale et le Sénat visant la mise en place de cette exonération* », a-t-elle notamment dénoncé, regrettant une baisse de 14 % des dotations de la part de l'État pour ces établissements territoriaux.

Prenant enfin la mesure de cette situation, la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, a chargé Pierre Oudart, directeur de l'Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée (INSEAMM), et ancien délégué aux arts plastiques à la direction générale de la création artistique du ministère de la Culture, d'une mission qui devrait rendre ses premières préconisations avant l'été.